

**VIDE-GRENIERS du 6 AVRIL 2025
PLESCOP**

RESERVATION

Désignation de l'emplacement	Prix	Quantité	Total
En salle avec table le ml	5 €		
En salle au sol le ml Un portant, ou tout autre objet, dépassant de plus de 50cms en bout de table donnera lieu à la réservation d'1 ml au sol à l'inscription.	4 €		
Montant dû			

NOM Prénom

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TELEPHONE E-MAIL

N° CARTE D'IDENTITE* :

Délivrée le Par

Ou N° PERMIS DE CONDUIRE* :

Délivré le Par

Ou N° PASSEPORT* :

Délivré le Par

(*) Cette pièce vous sera demandée pour contrôle à votre arrivée.

Nombre de personnes sur le stand : Nature des objets vendus :

Est autorisé(e) à vendre des objets lui appartenant lors du VIDE-GRENIERS organisé par l'ESP BASKET PLESCOP le **Dimanche 6 avril 2025** à la Salle Polyvalente et la Salle Verte, Route de Saint-Avé à PLESCOP. Le règlement du vide-greniers est disponible sur le site du club de basket www.espbb.fr ou au dos de ce document d'inscription. L'inscription vaut pour acceptation de ce règlement.

Signature de l'exposant, PLESCOP, le

Votre inscription sera validée uniquement à réception du règlement. L'ESPBB vous remercie de bien vouloir nous retourner le présent document dûment rempli et signé (recto-verso), accompagné de votre règlement à l'ordre de ESP BASKET PLESCOP, avant le **20 mars 2025**, à l'adresse suivante : PERROT CHRISTINE 36 RUE FRANCOIS GUYODO 56890 MEUCON.

RAPPEL : L'article 21 de la loi n°2005-882 du 02 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises stipule que « Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus . »

REGLEMENT

ARTICLE 1 : L'ESP BASKET PLESCOP organise le dimanche 6 avril 2025 un VIDE-GRENIERS qui se déroulera à la Salle Polyvalente et à la Salle Verte à PLESCOP et sur un parking dédié du même complexe sportif.

ARTICLE 2 : Cette manifestation est ouverte à tous.

ARTICLE 3 : Seule la vente d'objets personnels et usagés, c'est-à-dire non acquis pour la revente y est autorisée.

ARTICLE 4 : L'ouverture du VIDE-GRENIERS au public aura lieu de 08h00 à 18h00.

ARTICLE 5 : Les exposants devront se présenter à la Salle Polyvalente et à la Salle Verte de PLESCOP le dimanche 6 avril 2025 à partir de 06h00, munis d'une pièce d'identité et devront être installés avant 08h00.

ARTICLE 6 : Les exposants ne pourront remballer avant 18h00.

ARTICLE 7 : Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de vols, détériorations ou tout autre incident pouvant survenir pendant le déroulement du VIDE-GRENIERS.

ARTICLE 8 : Les emplacements seront attribués par ordre de réception des réservations. Une confirmation d'inscription pourra être faite sur demande par e-mail uniquement.

ARTICLE 9 : Les organisateurs se réservent le droit d'interdire la vente d'objets qui seraient en contradiction avec l'identité et l'esprit de la manifestation (exemples : objets neufs (pour les particuliers), produits alimentaires, animaux, armes, etc ...).

ARTICLE 10 : Le règlement est à effectuer à l'inscription, les organisateurs se réservant le droit, pour des raisons de sécurité, d'arrêter les inscriptions à tout moment.

ARTICLE 11 : Il est interdit de fixer/appuyer quoi que ce soit sur/contre les murs, miroirs et baies vitrées de la Salle Polyvalente et de la Salle Verte, ni d'ancrer des fixations au sol à l'extérieur.

ARTICLE 12 : Toute annulation annoncée après le 31 mars 2025 ne pourra donner lieu à remboursement.

ARTICLE 13 : L'inscription définitive vaut acceptation du présent règlement.

ARTICLE 14 : Il est strictement interdit de fumer dans les salles du VIDE-GRENIERS.

ARTICLE 15 : L'article 21 de la loi n°2005-882 du 02 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises stipule que « Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus. »

J'atteste sur l'honneur ma non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

**Signature de l'exposant,
" Lu et approuvé "**

PLESCOP, le